

Procès-verbal de la séance du 24 février 2025

Le 24 février 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre ou courriel du 17 février 2025 s'est réuni en séance publique en Mairie de Cormontreuil, sous la Présidence de M. Jean MARX, Maire.

Etaient Présents : Jean MARX, Maire

Valérie SACRÉ, Philippe CHÊNE, Marion DEMAY, Michel NOËL, Audrey GARDEBLED, Michel DUMONT, Dominique MARCOUX, Lionel CORDIER, adjoints au Maire,

Guy BIGIN, Dominique BERGER, Edith LAPIE, Patrick MÉCHERI, Christophe PRUDHOMME, Valérie DUMOULIN, Sophie CHAMPY, Aurélie ALVES ARAUJO, Aurélie AUBRY, Evelyne GEORGE, Valérie LOPPIN, Sébastien DELVAL, Barbara ROMANIUK, conseillers municipaux,

Pouvoirs :

Dominique GODART à Sophie CHAMPY

Véronique BALTAZART à Marion DEMAY

Sylvie RICHY à Dominique MARCOUX

Benjamin CHAUVEAUX à Philippe CHENE

Jean-Louis RUMÉRIO à Valérie LOPPIN

Absents:

Cédric THIRY

Clotilde MORVAN

Secrétaire de séance :

Michel DUMONT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 11/02/2025,
2. Budget primitif - budget principal 2025,
3. Budget annexe « Bord de Vesle » – budget primitif 2025,
4. Budget annexe « lotissement J. Brel » – budget primitif 2025,
5. Subventions 2025,
6. Subventions d'équipement – amortissement et neutralisation.

2025-2-1- Approbation du procès-verbal de la séance du 11/02/2025

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
22	27	25		2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23,

VU le Procès-Verbal de la séance du 11 février 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de l'adopter,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOpte le Procès-Verbal de la séance du 11 février 2025 tout en précisant que le nombre d'abstentions était de 3 et non 4.

2025-2-2 – Budget primitif – budget principal 2025

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
22	27	22	5	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la répartition par articles et par opérations présentées dans le document budgétaire ci-joint, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

CONSIDÉRANT les moyens financiers dégagés,

VU la maquette budgétaire, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARRETE le budget primitif pour l'exercice 2025 comme suit :

Budget principal :

* Dépenses de fonctionnement 7 582 000,00 €

* Dépenses d'investissement 4 453 000,00 €

12 035 000,00 €

* Recettes de fonctionnement 7 582 000,00 €

* Recettes d'investissement 4 453 000,00 €

12 035 000,00 €

2025-2-3 – Budget annexe « Bord de Vesle » - budget primitif 2025

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
22	27	22	5	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire les crédits correspondants afin de retracer toutes les opérations relatives à la gestion du bâtiment « Bord de Vesle » et des extérieurs,

CONSIDÉRANT la répartition par articles et par opérations présentées dans le document budgétaire ci-joint, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

CONSIDÉRANT les moyens financiers dégagés,

VU la maquette budgétaire, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARRETE le budget primitif 2025 – budget annexe « Bord de Vesle » comme suit :

Budget annexe – Bord de Vesle :

* Dépenses de fonctionnement	460 000,00 €
* Dépenses d'investissement	247 000,00 €
	<hr/>
	707 000,00 €
* Recettes de fonctionnement	460 000,00 €
* Recettes d'investissement	247 000,00 €
	<hr/>
	707 000,00 €

2025-2-4 – Budget annexe « lotissement J Brel » - budget primitif 2025

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
22	27	22	5	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée au 1^{er} janvier 2023,

VU la délibération 2024-4-5 portant création d'un budget annexe relatif à la réalisation d'un lotissement communal,

CONSIDÉRANT les moyens financiers dégagés,

VU la maquette budgétaire, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARRETE le budget primitif 2025 – budget annexe « Lotissement Jacques Brel » comme suit :

Budget annexe – Lotissement Jacques Brel :

* Dépenses de fonctionnement	140 010,00 €
* Dépenses d'investissement	140 000,00 €
	<hr/>
	280 010,00 €
* Recettes de fonctionnement	140 010,00 €
* Recettes d'investissement	140 000,00 €
	<hr/>
	280 010,00 €

2025-2-5 – Subventions 2025

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
22	27	20		7

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter le montant des sommes allouées par la commune au titre des subventions pour l'année 2025,

VU la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ATTRIBUE les subventions suivantes :

SUBVENTIONS MUNICIPALES - PROPOSITIONS (année 2025) en €

MAIRIE

Amicale des Anciens Combattants section UNC	200
Comité local de la FNACA	200
Club du 3ème âge (fonctionnement)	2 150
Club du 3ème âge (exceptionnelle – 50 ans)	1 500

ECOLES

Ecoles primaires et maternelles :

Coopérative de l'école maternelle St Exupéry (2,50€/élève)	230
Coopérative de l'école élémentaire Centre (2,50€/élève)	395
Coopérative de l'école primaire Croix-Bonhomme (élémentaire + maternelle) (2,50€/élève)	755

C.C.A.S. 97 000

ANIMATION

Les Sentiers de l'Art	430
Clic Clac Club	200
Collège Pierre de Coubertin (voyages scolaires)	600
Les Flâneries Musicales	3 000

DIVERS

Société Horticole de l'Arrondissement de REIMS	170
Pompiers humanitaires du GSCF	400
Jardins familiaux	1 100

TOTAL **108 330 €**

2025-2-6 – Subventions d'équipement – amortissement et neutralisation

Conseillers présents	Nbre votants avec pouvoirs	Pour	Contre	Abstention / Non participant
22	27	22		5

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2 28° du CGCT.

VU la délibération 2022-8-5 du 6 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que les comptes 204 « Subventions d'équipement versées » doivent faire l'objet d'un amortissement.

CONSIDÉRANT que l'instruction comptable M57 prévoit que les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement.

CONSIDÉRANT que l'instruction budgétaire et comptable permet et autorise la neutralisation de cet amortissement.

CONSIDÉRANT que la procédure de neutralisation s'opère comme suit :

1) Constatation de l'amortissement des biens sur une durée d'1 an :

- dépense de fonctionnement au compte 6811 chapitre 042,
- recette d'investissement au compte 28041512 chapitre 040 ;

2) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

- dépenses d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 040,
- recette de fonctionnement au compte 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 042.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

DÉCIDE :

1. D'amortir les subventions d'équipement versées pour la somme de 346 000 €.
2. De neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour la somme de 346 000 €.
3. D'inscrire les crédits au budget primitif 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean MARX déclare la séance close à 19h20.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

- 2025-2-1 Approbation du procès-verbal du 11/02/2025,
2025-2-2 Budget primitif - budget principal 2025,
2025-2-3 Budget annexe « Bord de Vesle » – budget primitif 2025,
2025-2-4 Budget annexe « lotissement J. Brel » – budget primitif 2025
2025-2-5 Subventions 2025
2025-2-6 Subventions d'équipement – amortissement et neutralisation.

Le Maire, Jean MARX	Le secrétaire de séance, Michel DUMONT
	

